



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 111 b) de la liste préliminaire*
Environnement et développement durable :
Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Conseil économique et social
Session de fond de 2001
Genève, 2-27 juillet 2001
Point 13 h) de l'ordre du jour provisoire**
Questions relatives à l'économie et à
l'environnement : Décennie internationale
de la prévention des catastrophes naturelles

Mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 54/219 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Il passe en outre en revue les arrangements institutionnels existants relatifs aux activités de prévention des catastrophes, en se fondant sur l'expérience tirée de la première année de fonctionnement, et présente des recommandations à ce sujet.

* A/56/50.

** E/2001/100.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Effets des catastrophes naturelles et autres désastres écologiques et technologiques	3–8	3
III. Stratégie internationale de prévention des catastrophes : concepts de base	9–13	4
IV. Mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	14–45	5
A. Cadre d'action	14–15	5
B. Action menée à l'appui de la Stratégie	16–45	6
V. Arrangements institutionnels	46–59	16
A. Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes	47–53	16
B. Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles	54–59	18
VI. Conclusions et recommandations	60–78	19
A. Questions de fond	62–66	19
B. Arrangements institutionnels	67–77	20
1. Équipe spéciale interinstitutions	67–68	20
2. Secrétariat interorganisations	69–77	20
C. Observations générales	78	20
Annexe		
Membres de l'Équipe spéciale interinstitutions en 2000-2001		22

I. Introduction

1. Dans la résolution 54/219 du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale a fait siennes les propositions formulées par le Secrétaire général en vue d'assurer la continuité des activités mises en oeuvre pour que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes soit appliquée efficacement et serve de cadre international aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire face au problème posé par la fréquence et l'ampleur accrues des catastrophes qui ont fait d'innombrables victimes et ont eu des répercussions sociales, économiques et écologiques graves et durables sur les pays vulnérables dans le monde entier et en particulier sur les pays en développement. L'Assemblée a également fait sienne la proposition du Secrétaire général visant à mettre en place une équipe spéciale et un secrétariat interinstitutions pour la prévention des catastrophes, pour la période initiale de l'exercice biennal 2000-2001, qui seront les principales instances responsables de la mise en oeuvre de la Stratégie.

2. En application des dispositions énoncées dans la résolution 54/219 de l'Assemblée générale, le présent rapport passe en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et les arrangements institutionnels pris après la première année de fonctionnement de la Stratégie, et présente des recommandations pertinentes à ce sujet.

II. Effets des catastrophes naturelles et autres désastres écologiques et technologiques

3. Ces dernières années, la communauté internationale a connu une recrudescence des catastrophes naturelles et des désastres écologiques et technologiques. Les multiples tremblements de terre, sécheresses, inondations et éruptions volcaniques qui ont sévi ces 40 dernières années, ont prélevé un lourd tribut en termes de pertes en vies humaines et de destruction des infrastructures économiques et sociales. La décennie qui s'est écoulée a en particulier été marquée par une croissance exponentielle de la fréquence des catastrophes naturelles. En 1999 seulement, on a dénombré plus de 700 catastrophes de grande ampleur, qui ont fait environ 100 000 victimes et ont causé des pertes

économiques dépassant 100 milliards de dollars des États-Unis, ce qui représente en fait une augmentation annuelle d'environ 10 % pour les années 90. En extrapolant à partir de la tendance actuelle, d'ici à 2065, les pertes économiques causées par les catastrophes absorberont probablement une part importante du produit intérieur brut (PIB) mondial. Si l'on tient compte, dans cette équation, de l'influence prévisible des changements climatiques sur la fréquence des catastrophes, comme cela est confirmé dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, les pertes en termes de vies humaines et de destruction des infrastructures économiques et sociales seront probablement encore beaucoup plus importantes, à moins que des mesures radicales de prévention des catastrophes ne soient prises.

4. Les catastrophes ne se limitent pas à des régions particulières, elles frappent aussi bien les pays développés que les pays en développement. Les incendies qui ont dévasté les forêts des États-Unis d'Amérique pendant plusieurs semaines en 2000 et les dommages causés par les inondations dans plusieurs endroits d'Europe et plus particulièrement en France, en Italie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Suisse, sont des rappels éloquents de la vulnérabilité accrue tant des pays développés que des pays en développement face aux catastrophes naturelles et aux désastres écologiques et technologiques.

5. Cependant, si tous les pays sont exposés à des risques naturels, les pays en développement sont beaucoup plus durement touchés, notamment au regard du nombre des victimes et de l'importance des pertes économiques par rapport à leur produit national brut (PNB). Diverses études de l'ONU ont montré que 90 % des personnes sinistrées à la suite de catastrophes vivent dans les pays en développement. D'après la Banque mondiale, les pertes causées par les catastrophes dans les pays en développement sont, en termes de pourcentage du PNB, 20 fois plus élevées que dans les pays développés. L'an dernier, en l'espace d'une année ou plus, les inondations au Bangladesh, en Inde, au Mozambique, au Venezuela et au Viet Nam, les éruptions volcaniques en Indonésie, à Montserrat et aux Philippines et les tremblements de terre en El Salvador, en Indonésie et en Inde ont causé des destructions massives.

6. Les séismes dévastateurs qui ont eu lieu en El Salvador et en Inde au début de cette année mettent en lumière des lacunes importantes dans l'approche

adoptée en matière de gestion des catastrophes. Les pertes massives en vies humaines et les dégâts considérables causés par des catastrophes naturelles s'expliquent par le fait qu'un nombre croissant de personnes et de biens sont exposés aux catastrophes. Ce qui est dû à un certain nombre de facteurs et notamment à la concentration accrue des populations du fait de l'urbanisation rapide. La pauvreté qui pousse souvent les populations à vivre dans des zones géographiquement instables et dans des habitations insalubres, est également l'un des principaux facteurs qui contribue à rendre les communautés vulnérables. Toutefois, d'autres facteurs tels que l'aménagement inadéquat de l'espace, la mauvaise conception des immeubles et des infrastructures et l'absence d'arrangements institutionnels appropriés visant à réduire les risques, sans parler de la dégradation accrue de l'environnement qui est encore exacerbée par un déboisement massif, sont liés à la tendance actuelle allant dans le sens d'une augmentation de la vulnérabilité.

7. Néanmoins, grâce à la volonté politique et à une action vigilante, il est possible d'atténuer les effets des catastrophes à venir. Des solutions existent et les connaissances et techniques requises pour les appliquer sont largement disponibles. Pour les régions exposées aux séismes, un aménagement adéquat de l'espace, étayé par une cartographie des zones à risque permettant d'installer les populations dans des zones sûres, et l'adoption de codes de construction et de plans appropriés tenant compte d'une évaluation des risques à l'échelon local, avec l'assurance qu'ils seront appliqués et qu'ils feront l'objet d'un contrôle, s'accompagnant de mesures d'encouragement économiques et autres, sont autant de solutions possibles. Des campagnes de sensibilisation systématiques menées avec la participation active de la population encourageront les gens à vivre dans des zones plus sûres. Dans le cas de risques naturels tels que les cyclones et les inondations, des systèmes d'alerte rapide fondés sur la mise en application des connaissances scientifiques les plus avancées, peuvent jouer un rôle important pour réduire la vulnérabilité.

8. Les graves dangers auxquels ces catastrophes nous exposent exigent de ce fait un effort concerté de la communauté internationale pour faciliter le lancement d'initiatives novatrices de prévention des catastrophes.

III. Stratégie internationale de prévention des catastrophes : concepts de base

9. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes fait fond sur les leçons tirées de l'expérience acquise au cours de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (1990-1999) lancée par l'Assemblée générale en 1989 et reprend les principes énoncés dans un certain nombre de documents importants adoptés pendant la Décennie, notamment, la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : directives pour la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets et son Plan d'action¹, et le document intitulé : « Pour un monde plus sûr au XXI^e siècle : prévention des risques et des catastrophes »², qui ont été entérinés lors du Forum consacré au Programme de la Décennie internationale, tenu à Genève du 5 au 9 juillet 1999, qui a également adopté le cadre directeur pour la prévention des catastrophes³.

10. La Stratégie rend compte d'un changement d'orientation majeur sur le plan conceptuel, l'accent étant à présent davantage mis sur la prévention des catastrophes plutôt que sur les secours consécutifs aux catastrophes. Elle vise en fait à promouvoir une « culture de la prévention ». L'approche utilisée dans le cadre de la Stratégie se fonde sur le fait reconnu que les pertes en vies humaines et les destructions causées par les catastrophes peuvent être évitées et atténuées si l'on réduit la vulnérabilité des communautés face aux catastrophes naturelles. Il est reconnu dans la Stratégie que les risques naturels à eux seuls ne conduisent pas nécessairement à des catastrophes, mais que les catastrophes sont néanmoins causées par les incidences des risques naturels sur des systèmes sociaux vulnérables. En d'autres termes, les catastrophes naturelles peuvent être évitées grâce à une action vigilante destinée à réduire la vulnérabilité.

11. Pour mieux juger de l'applicabilité des activités menées au titre de la prévention des catastrophes, il faut faire la distinction entre vulnérabilité aux catastrophes et risques de catastrophes. Les risques liés à l'environnement comprennent des phénomènes tels que les séismes, les éruptions volcaniques, les glissements de terrains, les tsunamis, les cyclones tropicaux, les ouragans et autres tempêtes, les tornades et les vents violents, les inondations causées par les fleuves et les mers, les incendies et la brume sèche qu'ils provo-

quent, les sécheresses et les infestations. La vulnérabilité aux catastrophes dépend des activités et des comportements. Cette notion permet de définir dans quelle mesure un système socioéconomique peut ou non résister aux effets des catastrophes naturelles et des désastres écologiques ou technologiques liés à ces catastrophes. Le degré de vulnérabilité est déterminé par la combinaison de plusieurs facteurs, à savoir : la sensibilisation aux risques liés à l'environnement, l'état des établissements humains et des infrastructures, les orientations de politique générale et l'administration publique, et la coordination des capacités dans tous les domaines touchant à la gestion des catastrophes. Le risque de catastrophe est la probabilité qu'une catastrophe survienne, ce qui renvoie à l'incidence des risques naturels sur des systèmes socioéconomiques ayant un certain degré de vulnérabilité. Par conséquent, la gestion des risques comporte des éléments tels que la sensibilisation aux risques, l'évaluation de la vulnérabilité, la prévision des incidences et la formulation de mesures appropriées pour y faire face; ces activités incluent à leur tour l'atténuation de l'impact des risques et la réduction de la vulnérabilité.

12. En ce qui concerne l'élaboration des concepts utilisés dans le cadre de la Stratégie, la relation entre prévention des catastrophes et protection contre les catastrophes, termes qui tendent à être utilisés de manière interchangeable, a été précisée. Dans une acception plutôt restrictive du terme, on pourrait penser que la protection contre les catastrophes porte sur l'adoption de mesures destinées à éviter les catastrophes, ce qui n'est pas toujours possible. Par ailleurs, dans son interprétation limitée, la prévention des catastrophes implique que des mesures seront prises en vue d'atténuer les effets des catastrophes ou d'en limiter la gravité. Mais prise dans un sens plus large, elle englobe toutes les mesures qui visent à éviter les catastrophes naturelles et les désastres écologiques et technologiques ainsi qu'à en limiter les effets néfastes. Conçue dans ces termes, la prévention des catastrophes inclut protection contre les catastrophes et, comme le titre de la Stratégie l'indique (en anglais), elle englobe à présent toutes les activités menées dans le cadre de la Stratégie.

13. De manière plus générale, on s'efforce actuellement d'intégrer la prévention des catastrophes au concept de développement durable dans le cadre des préparatifs en vue du Sommet mondial sur le développement durable. Ce qui est nécessaire, étant donné

qu'en dépit de son importance, la prévention des catastrophes n'occupe pas une place suffisante dans les stratégies existantes du développement.

IV. Mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

A. Cadre d'action

14. Faisant fond sur les divers documents de base précités et tenant compte des vues exprimées par les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions de la prévention des catastrophes, le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a élaboré un cadre d'action⁴ pour la mise en oeuvre de la Stratégie. La vision d'ensemble de la Stratégie décrite dans le document du cadre d'action vise à aider les sociétés à mieux résister aux effets des catastrophes naturelles et des désastres technologiques et écologiques liés à ces catastrophes afin de réduire les pertes sur le plan humain, économique et social. À l'appui de cette vision, quatre objectifs principaux ont été identifiés : sensibiliser davantage l'opinion; promouvoir l'engagement des pouvoirs publics; encourager la formation de partenariats interdisciplinaires et intersectoriels; étendre la mise en place de réseaux de prévention des risques; et renforcer la recherche scientifique sur les causes des catastrophes naturelles et les effets de ces phénomènes et des désastres écologiques et technologiques sur les sociétés. La Stratégie intègre également deux activités distinctes prescrites par l'Assemblée générale qui portent sur la poursuite de la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño et autres variations climatiques et le renforcement des capacités de prévention des catastrophes grâce à la mise au point de systèmes d'alerte rapide.

15. Au titre des divers objectifs à atteindre, des domaines d'activité particuliers ont été identifiés, à savoir : l'information, l'éducation et la formation du public; la gestion des ressources naturelles; la formulation de stratégies de réduction des risques; la mise en place de mécanismes de coordination efficaces; l'intégration de la prévention des catastrophes dans la stratégie de développement durable; la réalisation d'évaluations des conséquences socioéconomiques des catastrophes; la création de bases de données pertinentes sur les catas-

trophes; la formulation de stratégies appropriées permettant de faire face aux risques; le transfert de connaissances entre les pays; et la mise en place de services d'échange d'informations. Le cadre d'action, qui a été entériné par l'Équipe spéciale interinstitutions, servira de document d'orientation générale pour la programmation des activités entreprises en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles.

B. Actions menées à l'appui de la Stratégie

16. L'Équipe spéciale interinstitutions a réussi à déterminer un certain nombre de domaines prioritaires liés à la prévention des catastrophes naturelles, notamment la variabilité climatique, l'alerte rapide, la vulnérabilité et le risque ainsi que les incendies des espaces naturels. Elle a également cherché à lancer des initiatives dans ces domaines par l'intermédiaire de ses divers groupes de travail. Lors de sa première réunion tenue en avril 2000, elle a en outre identifié plusieurs domaines d'intervention importants : gestion des écosystèmes, aménagement du territoire et zones urbaines sauvages; activités de plaidoyer, information, éducation et formation; sensibilisation et participation du public; mobilisation de la volonté politique et types de prévention; conséquences sociales et sanitaires des catastrophes naturelles; renforcement des capacités dans les pays en développement; intégration de la prévention des catastrophes naturelles dans le développement durable et la planification nationale; enseignements tirés de la prévention à partir de catastrophes réelles; partenariats entre secteurs public et privé; catastrophes technologiques; et application de la science et de la technologie à la prévention des catastrophes naturelles.

17. En 2000, le secrétariat interinstitutions a publié plusieurs études et rapports tels que celui sur la méthodologie d'évaluation des risques de séisme et de préparation parasismique des zones urbaines (RADIUS) pour mettre au point des stratégies de prévention des risques sismiques, et le rapport sur le glissement de terrain du barrage d'Usoi et du lac de Sarez au Tadjikistan qui présente une évaluation technique du danger que représente le lac pour les communautés environnantes. Le secrétariat a aussi mené un certain nombre d'actions visant à sensibiliser le public, fondées notamment sur la campagne annuelle de prévention des catastrophes

naturelles et la remise du prix Sasakawa de l'ONU pour la prévention des catastrophes.

18. En 2001, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes établira un rapport mondial sur les initiatives de prévention des catastrophes menées à l'appui de la Stratégie. Ce rapport de fond sera publié annuellement et présentera à la communauté internationale une évaluation des progrès réalisés à l'échelle mondiale pour mettre en oeuvre la Stratégie. Il permettra également de mettre en évidence les lacunes qui existent aux niveaux politique et institutionnel et qui pourraient être corrigées avec l'appui des organisations et des organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres secteurs de la communauté des experts de la prévention des catastrophes.

19. En ce qui concerne la formulation de politiques et la coordination entre les organisations, le secrétariat mettra l'accent sur les contributions apportées aux travaux de l'Équipe spéciale et encouragera une approche coordonnée de la prévention des catastrophes entre les divers organismes et organisations.

20. Le secrétariat de la Stratégie continuera également d'élaborer et de diffuser des méthodologies d'évaluation des risques de séisme dans le cadre de l'initiative RADIUS et cherchera à appliquer des méthodologies similaires pour évaluer la vulnérabilité aux inondations. Il s'attachera en outre à identifier et à échanger les expériences fondées sur des approches novatrices de la prévention des catastrophes. Il proposera une terminologie dans ce domaine afin d'assurer une compréhension commune de la prévention des catastrophes et des concepts qui lui sont associés.

21. Le secrétariat dont la mission consiste à formuler le message de l'ONU sur la prévention des catastrophes, entreprendra des activités de sensibilisation et d'information du public en élargissant son programme de publications et en organisant des campagnes annuelles de prévention des catastrophes. Le thème de la campagne de 2001 est « Countering Disasters: Targeting Vulnerability »; des thèmes secondaires concernent l'application de la science et de la technologie à la prévention des catastrophes; la création d'infrastructures résistant aux catastrophes; et la mobilisation des collectivités locales en faveur de la prévention. En outre, le site Internet et le centre de ressources de la Stratégie seront étoffés afin de permettre au secrétariat de faire office de centre d'échanges d'informations relatives aux actions de prévention des catastrophes.

Ces actions doivent être menées pour sensibiliser et faire participer les gouvernements, les collectivités locales et les entités régionales à l'adoption de mesures spécifiques en faveur de la prévention.

22. En ce qui concerne le soutien des mesures stratégiques et des activités de sensibilisation des instances nationales dans le cadre de la Stratégie, le secrétariat s'emploie à soutenir les activités de ces instances, en particulier dans les pays en développement exposés aux catastrophes. Le secrétariat s'attachera également à élargir la portée de la Stratégie, en intensifiant sa présence et ses actions à l'échelle régionale. Il essaie actuellement d'appliquer une approche similaire dans d'autres régions du monde en collaborant avec des centres régionaux membres du réseau de la Stratégie, et se fonde pour cela sur l'expérience que l'unité régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a acquise. En outre, des partenariats et des réseaux sont actuellement mis en place chez les acteurs clés de la communauté des experts de la prévention des catastrophes, dans le but de réaliser les objectifs de la Stratégie.

23. En s'inspirant de l'expérience de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le secrétariat doit s'attacher en particulier à créer des arrangements qui permettent à la communauté scientifique de participer davantage à l'élaboration d'approches novatrices pour prévenir les catastrophes. La communauté scientifique a en effet joué et continue de jouer un rôle actif pour encourager des initiatives à l'appui de la prévention des catastrophes. Dans les conclusions du Sous-Forum consacré au rôle de la science et de la technologie dans la prévention des catastrophes naturelles (Genève, 6-8 juillet 1999) tenu en même temps que le Forum consacré au programme de la Décennie internationale tenu en juillet 1999 pour marquer la fin de la Décennie, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont déclaré que bien que la science et la technologie aient déjà largement contribué à sauver des vies humaines et diminuer les dégâts matériels et les dommages causés à l'environnement par la plupart des risques naturels d'origine météorologique, hydrologique, océanographique et géologique, ce qu'elles pourraient apporter au cours des 10 prochaines années est encore plus important; à condition cependant qu'elles soient appliquées de façon systématique et raisonnée dans le contexte social plus large d'une approche intégrée de la prévention des catastrophes naturelles qui est

le principal héritage de la Décennie et la réalisation dont elle est la plus fière⁵.

24. Des organisations et des institutions des Nations Unies ont activement contribué à l'effort de prévention des catastrophes par l'intermédiaire de leurs programmes. Ainsi, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNESCO, l'OMM, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont récemment renforcé leur capacité de prévention des catastrophes dans leurs domaines de compétence respectifs.

25. Pour la Banque mondiale, la prévention des catastrophes était un élément important de la lutte contre la pauvreté. La Stratégie ayant fixé pour objectif d'atténuer les conséquences des catastrophes, la Banque mondiale a également souhaité actualiser ses stratégies et procédures afin de trouver des moyens dynamiques d'intégrer la prévention et l'atténuation des conséquences des catastrophes dans ses activités de développement. C'est ainsi qu'a été créée en juillet 1998 l'Instance de gestion des catastrophes, pour promouvoir la gestion des risques en tant que priorité pour faire reculer la pauvreté. L'Instance a fait en sorte d'intégrer l'analyse des risques dans la conception des projets, et d'inclure des mesures efficaces de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes dans les stratégies d'aide aux pays de la Banque mondiale. Le personnel a été formé à l'utilisation d'outils permettant de concevoir des investissements limitant les risques liés à l'environnement et de permettre aux communautés de réduire leur vulnérabilité aux catastrophes. En outre, la Banque mondiale intègre actuellement la gestion des risques à ses efforts de développement. Ainsi, les projets de reconstruction tels que ceux lancés suite au tremblement de terre en Turquie, à l'ouragan Mitch en Amérique centrale, et au tremblement de terre de Gujarat (Inde) en janvier 2001, n'ont pas pour simple objectif de reconstruire mais intègrent aussi de meilleures techniques permettant de renforcer la capacité de résistance des bâtiments face à de futures catastrophes. Des expériences pilotes de l'Instance s'inscrivent aussi dans les activités de la Banque mondiale. Cette approche a été appliquée notamment au Mexique où, suite à une étude de l'Instance sur la capacité du pays à gérer les risques liés à l'environnement, le Gouvernement mexicain a deman-

dé à la Banque d'élaborer un projet visant à limiter les dommages en cas de catastrophe. La Banque travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires au sein du ProVenton Consortium. Ce mécanisme important permet aux divers partenaires de joindre leurs efforts pour collecter des données concrètes concernant les conséquences économiques et financières des catastrophes sur le développement à long terme; mettre au point des méthodologies et des normes d'évaluation des dommages et des besoins après une catastrophe; renforcer la capacité des communautés à faire face aux conséquences; et proposer des innovations en matière de transfert et de financement des risques. La Banque mondiale est un membre de l'Équipe spéciale interinstitutions de la prévention des catastrophes.

26. Au cours de l'année 2000, le PNUD a soutenu le renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des catastrophes à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale grâce à plus de 50 programmes allant du renforcement du système d'alerte rapide en Chine, au Viet Nam et en Éthiopie, à la gestion des catastrophes dans le Caucase, en passant par le renforcement des institutions au Timor oriental et en Albanie. Les récentes catastrophes de grande ampleur telles que celles survenues au Venezuela, au Mozambique et en Inde ont été l'occasion pour le PNUD d'intégrer la prévention des risques dans ses activités de relèvement consécutives à une catastrophe. Tout en contribuant à réaliser les objectifs de la Stratégie internationale par l'intermédiaire de ses programmes, le PNUD a également mené un certain nombre d'activités liées à des thèmes précis de la Stratégie. Premièrement, dans le domaine de la sensibilisation et de l'information du public, la première édition du World Vulnerability Report, coordonnée par le Programme de prévention des catastrophes et de relèvement après les catastrophes du PNUD, sera publiée à la fin de 2001. Comme suite à une réunion d'experts consacrée aux méthodes de classification des risques et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, la partie du rapport traitant de l'indice de vulnérabilité est en cours de rédaction avec l'aide du PNUE et de sa base de données sur les ressources mondiales (GRID). Des rapports sur la vulnérabilité nationale sont également prévus. Le PNUD a en outre publié un état de la situation des pays les moins avancés face aux catastrophes et invité à prêter davantage attention à leurs conséquences sur l'économie nationale et les ménages ainsi que et sur la pauvreté chronique, en vue de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés devant se tenir en mai

2001. Le PNUD a aussi élaboré et soumis un document à son conseil d'administration qui expose sa stratégie de prévention des catastrophes et de relèvement après les catastrophes et fournit le plan-cadre de la vision et des actions à mener dans ce domaine. Deuxièmement, dans le but d'encourager l'action des pouvoirs publics, l'initiative Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et le Programme de prévention des catastrophes et de relèvement après les catastrophes ont collaboré pour sensibiliser les autorités urbaines à l'évaluation des risques et à l'atténuation des conséquences des catastrophes dans les villes. Les maires de plus d'une centaine de villes ont assisté à une conférence consacrée à ce sujet et un réseau électronique des autorités locales doit également être mis en place. Troisièmement, en ce qui concerne le renforcement des partenariats, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités régionales, le PNUD a créé des partenariats avec des organisations régionales telles que le Centre pour la coordination et la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, afin d'appliquer son programme régional de gestion des risques en Amérique centrale; avec la Caribbean Disaster Emergency Response Agency (CDERA), dans le cadre d'une initiative de gestion des risques dans les Caraïbes, qui intègre la prévention des catastrophes et les changements climatiques; avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, afin de renforcer les capacités régionales et nationales en matière de gestion des catastrophes dans les 12 pays d'Afrique australe; et avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et la Federal Emergency Management Agency des États-Unis pour lancer une initiative de préparation aux catastrophes et de prévention pour les pays d'Europe du Sud-Est, dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. En outre, le PNUD est à la tête d'un groupe de travail interinstitutions sur l'atténuation des conséquences des catastrophes, qui comprend le PAM, la FAO, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'objectif est d'élaborer des principes et des directives afin d'intégrer le risque de catastrophe dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Un document de politique générale et de directives a été établi et sera mis au banc d'essai dans des pays sélectionnés.

27. Dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes dont il est membre, le PNUD dirige le groupe de travail sur l'évaluation des risques, de la vulnérabilité et des conséquences des catastrophes, qui élabore des directives pour l'évaluation des conséquences sociales. En ce qui concerne la formation, le PNUD coordonne un programme de formation à la gestion des catastrophes centré sur la formation à la prévention des catastrophes pour les cinq pays d'Amérique centrale. Cette initiative rassemble tous les partenaires nationaux et régionaux pour le développement des ressources humaines. En Afrique australe, une formation interinstitutions complétée par un programme régional est en cours dans une dizaine de pays environ. À l'échelle locale, le PNUD a collaboré avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour évaluer les risques de catastrophe en zone urbaine à Khartoum et au Cap afin d'améliorer la sensibilisation et contribuer à la prévention des conséquences sur les zones urbaines pauvres. Il met également au point un programme visant à renforcer les capacités des communautés locales en matière de gestion des risques. En collaboration avec l'Instance de gestion des catastrophes de la Banque mondiale, le Programme de prévention des catastrophes et de relèvement après les catastrophes a organisé une conférence internationale sur l'utilisation du microfinancement et du microcrédit pour les populations pauvres. Depuis lors, un programme a été lancé pour élaborer des instruments financiers permettant aux populations pauvres de gérer les risques de catastrophe. Dans le domaine de la prévention des catastrophes écologiques et technologiques, suite à la contamination au cyanure de la rivière Lapus en Roumanie, le PNUD a apporté une assistance technique dans le domaine de l'évaluation des conséquences sur l'environnement, permis d'améliorer la procédure d'alerte rapide, mis au point des programmes de régénération de l'environnement et entrepris de former les autorités nationales et locales à la gestion de catastrophes futures.

28. La FAO a accru son assistance aux programmes de prévention des catastrophes et d'alerte rapide. À cet égard, le cadre stratégique 2000-2015 de la FAO⁶ a identifié la prévention des catastrophes comme l'une des stratégies importantes pour répondre aux préoccupations des États membres relatives à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en zones rurales. En vue de réduire la vulnérabilité des systèmes de production agricole aux catastrophes, la FAO a

fourni une assistance technique aux États membres afin de renforcer leurs capacités de prévenir les catastrophes naturelles ou d'en atténuer les effets. Cette assistance a notamment porté sur la création de plantations-abris, sur la reforestation, la gestion forestière, l'aménagement des bassins versants, la lutte contre l'érosion des sols, la diversification des cultures, la production communautaire de semences, la construction de systèmes d'irrigation et de digues contre les crues, la création de bases de données environnementales et l'élaboration d'instruments d'appui à la décision pour le suivi, l'évaluation et les systèmes d'alerte rapide. En outre, la FAO a mobilisé un appui international en faveur du Système mondial d'information et d'alerte rapide (GIEWS). En 2001, elle a organisé une réunion internationale d'experts sur la gestion des incendies de forêts en coopération avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et convoquera une conférence pour l'Asie et le Pacifique sur les systèmes d'alerte rapide, de planification préalable, de prévention et de gestion des catastrophes naturelles dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation dont la tenue est prévue en Thaïlande du 12 au 15 juin. La FAO a également continué de fournir un service opérationnel d'information environnementale au moyen de l'Observation en temps réel de l'environnement par satellite imageur en Afrique (ARTEMIS). La FAO est membre de l'Équipe spéciale interinstitutions de la prévention des catastrophes.

29. En 1999, le PAM, dans le document stratégique clef « Enabling Development » qui définit son rôle dans le développement, place l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles au nombre de ses cinq domaines prioritaires d'action. L'axe principal des activités du PAM dans ce domaine porte sur l'atténuation des effets des risques naturels sur la sécurité alimentaire des populations vulnérables⁷. Un comité directeur pour la prévention des catastrophes naturelles a été mis en place en vue de déterminer les moyens d'aider les bureaux de pays et les bureaux régionaux à incorporer les mesures d'atténuation des conséquences des catastrophes dans leurs programmes de développement. Le double mandat du PAM qui englobe à la fois les activités de développement et les secours d'urgence a eu pour effet de les relier afin de faciliter les réponses aux urgences le cas échéant. Ces liaisons ont permis de diminuer les conséquences des catastrophes naturelles sur les populations soumises à l'insécurité alimentaire. Des directives sur l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles ont été

élaborées et des missions d'assistance technique ont été envoyées dans sept bureaux pilotes. Ces missions ont mis au banc d'essai les directives et ont aidé les bureaux de pays à mettre sur pied des stratégies efficaces d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles. La reconnaissance officielle du rôle du PAM dans ce domaine est reflétée dans les descriptifs de programme de la nouvelle génération. Neuf des 11 schémas de Stratégie nationale et de programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration en 2000 comportent des activités d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et plusieurs autres sont prévus pour 2001. Par exemple, le PAM appuiera au Soudan la collecte de l'eau afin de réduire l'impact de la sécheresse sur les moyens d'existence tout en préparant simultanément un dispositif d'intervention d'urgence. En République-Unie de Tanzanie, le Programme de pays du PAM aura recours aux programmes vivres contre travail pour la création de ressources, telles que les réserves céréalères et les routes d'accès agricoles en vue d'améliorer à long terme la sécurité alimentaire tout en diminuant la vulnérabilité des ménages face à la sécheresse. Le PAM est également membre de l'Équipe spéciale interinstitutions de la prévention des catastrophes.

30. Quant aux risques naturels et à l'atténuation de leurs effets, l'UNESCO a assuré la promotion des activités visant à améliorer les connaissances scientifiques relatives à la répartition des catastrophes naturelles dans le temps comme dans l'espace. D'autres secteurs de l'UNESCO se sont attachés à l'élaboration de matériels didactiques visant à améliorer la sensibilisation et l'information du public d'une part, et d'autre part à fournir des avis techniques pour la construction d'écoles susceptibles de résister à des catastrophes naturelles ainsi que pour la protection des monuments culturels. L'Organisation lancera un programme consacré à l'atténuation des conséquences des désastres naturels durant l'exercice biennal 2002-2003. L'UNESCO a continué de promouvoir sa contribution scientifique et technique dans ce domaine dans le cadre de son programme sur les risques naturels au sein de la division des sciences de la terre en s'appuyant sur ses cinq programmes scientifiques et intergouvernementaux : le Programme international de corrélation géologique (IGCP), le Programme hydrologique international (PHI), le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Programme de gestion des transformations sociales (MOST). Le Système mondial

d'observation des océans abrité par la COI fournit un cadre pour la coordination des observations systématiques des océans. La stratégie à moyen terme (2002-2007) de même que le programme et le budget 2002-2003 qui seront approuvés par la Conférence générale de l'UNESCO contiendront des dispositions relatives à un programme interdisciplinaire portant sur la prévention des catastrophes. À cet effet, l'UNESCO collabore étroitement avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ainsi qu'avec d'autres organisations et entités partageant les objectifs de la Stratégie. L'UNESCO est également membre de l'Équipe spéciale interinstitutions de la prévention des catastrophes.

31. Du fait que les trois quarts de tous les désastres naturels, y compris les inondations, les cyclones tropicaux, la sécheresse, les incendies de forêts et les épidémies sont liés au temps et au climat, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a nombre de programmes portant sur l'atténuation des effets de ces catastrophes naturelles. L'OMM a pris une part active à la mise en oeuvre de la Stratégie, notamment par le biais de ses programmes scientifiques et techniques ainsi qu'avec la participation des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et de nombre de Centres météorologiques régionaux à spécialisation géographique ou activité spécialisée (CMRS) du monde entier. L'OMM est membre de l'Équipe spéciale interinstitutions de la prévention des catastrophes et appuie les travaux de ses groupes de travail, notamment celui de la prévention des catastrophes naturelles liées au climat (dont elle assume la responsabilité en qualité de chef de file) ainsi que celui de l'alerte rapide et d'évaluation des risques et de la vulnérabilité. L'OMM a également fourni son appui au secrétariat de la Stratégie en y détachant un fonctionnaire principal. Les organes constituants de l'OMM, y inclus son congrès et son conseil exécutif suivent de près la mise en oeuvre des objectifs de la Stratégie sur les plans régionaux et mondiaux et fournissent des directives sur les orientations ainsi que sur les aspects techniques et scientifiques de sa mise en oeuvre.

32. Les programmes et les activités ci-après ont été exécutés par l'OMM en vue de réaliser les objectifs de la Stratégie. La Veille météorologique mondiale coordonne l'établissement et la diffusion à l'échelle mondiale des données relatives au temps, au climat et à l'hydrologie ainsi que les analyses et les prévisions. Ces services offrent, de la manière la plus économique

possible, des prévisions d'excellente qualité, des avertissements, des renseignements et informations en vue de préserver des vies humaines, les biens matériels et le développement socioéconomique. L'OMM appuie les Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans la mise en oeuvre de nouvelles technologies pertinentes et assure la coordination de leurs activités afin de d'assurer que le public et la communauté internationale aient accès à temps aux avertissements et aux informations. À cet égard, l'OMM suit les phénomènes climatiques dangereux de courte durée en recourant à des modélisations à haute définition sur des zones limitées et fournit des prévisions plusieurs jours à l'avance sur les conditions climatiques ou hydrologiques extrêmes grâce à un nombre étendu de prévisions du temps recourant à des modèles prévisionnels numériques. Le Programme relatif aux cyclones tropicaux (PCT) favorise la mise en place de systèmes coordonnés nationaux et régionaux d'alerte rapide et de prévention effective de sorte que les pertes en vies humaines et les dégâts matériels résultant de cyclones tropicaux et de phénomènes associés soient le plus possible limités. Le Programme assure le renforcement des capacités et appuie le développement continu des Centres météorologiques régionaux spécialisés en matière de cyclones tropicaux (CMRETP) dans les bassins exposés aux cyclones tropicaux. Afin d'évaluer la valeur d'un système mondial centralisé d'alerte rapide diffusée par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux, l'OMM a lancé un projet pilote pour démontrer la viabilité d'un site Web. Le projet a débuté et a été mis au banc d'essai comme site relatif aux cyclones tropicaux dans la région du Comité des typhons de l'OMM au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en vue de sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais. La réussite du projet jetterait les bases d'une conception de la gestion de l'information à l'échelle mondiale portant sur d'autres risques naturels climatiques. L'OMM a désigné huit CMRE en les invitant à fournir des produits de modélisation des transports atmosphériques dans le cadre d'une réponse à l'échelle mondiale dans le cas d'un désastre environnemental. L'objectif poursuivi est d'offrir des produits de modélisation et des services face à des situations d'urgence environnementales telles que des accidents de centrales nucléaires ou des catastrophes radiologiques. De tels produits se sont révélés particulièrement utiles dans les cas d'incendies de forêts, comme ce fut le cas des fumées et brumes en Asie du Sud-Est en 1997 et 1998. Ces produits sont

également valables en ce qui concerne les nuages de cendres volcaniques en suspension dans l'air et les émanations accidentelles de gaz chimiques.

33. Le Programme des services météorologiques destinés au public de l'OMM appuie les SMHN en matière de prévention des catastrophes en fournissant toute une gamme de prévisions météorologiques de routine ainsi que des informations pour améliorer le bien-être social et économique des nations. Une composante clef du programme est axée sur la préservation des vies humaines et des biens matériels, une responsabilité primordiale des gouvernements. À cette fin, les principaux axes du programme sont le renforcement des capacités des États membres en matière de prévision et d'alerte rapide; le transfert des connaissances et des technologies; l'amélioration des relations et de la coordination avec la communauté chargée de la prévention des catastrophes, les organismes gouvernementaux et les médias concernés par la sensibilisation du public, l'éducation et la formation.

34. Le Programme climatologique mondial (PCM) représente une autorité scientifique internationalement reconnue en matière de climat, de variations climatiques et de changement climatique. Il appuie les pays dans l'application concrète au domaine du développement national durable des renseignements et des connaissances relatives au climat, y inclus la prévision et l'alerte rapide de catastrophes naturelles climatiques. Le PCM facilite la collecte efficace et la gestion des données climatiques et le suivi du système climatique mondial, notamment la détection et l'évaluation des variations et des changements climatiques. Il contribue à l'évaluation des effets de ces changements qui seraient susceptibles d'avoir un impact notable sur les écosystèmes ainsi que sur les activités économiques et sociales. Le PCM fournit également un cadre aux recherches visant à mieux comprendre les processus climatiques à des fins prévisionnelles. Le Service d'information sur le climat et prévisions climatologiques au sein du PCM a été établi pour aider les pays à utiliser les données climatiques du passé pour la prévention des catastrophes, la gestion des ressources hydriques et la protection de la santé. Le projet d'application de l'informatique à la climatologie (CLICOM), autre initiative du PCM, a fourni à de nombreux pays des systèmes avancés de gestion de bases de données climatiques, permettant des applications dans divers secteurs d'atténuation des conséquen-

ces des catastrophes naturelles, tout particulièrement dans le domaine de la sécheresse.

35. Par le biais de son programme de météorologie agricole, l'OMM continue à assister les États membres dans le développement des techniques d'évaluation de la sécheresse et de lutte contre la désertification et d'autres phénomènes extrêmes. En sa qualité de chef de file du Groupe de travail sur El Niño, La Niña, les variations et le changement climatiques de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'OMM contribuera de façon significative à l'examen des systèmes sectoriels, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, qui assurent le suivi des urgences liées au climat. Le suivi et les prévisions de catastrophes naturelles associées aux phénomènes climatiques El Niño et La Niña présentent un intérêt tout particulier. À cet égard, l'OMM est bien placée pour coordonner les évaluations d'impact des organismes des Nations Unies et d'autres instances du prochain phénomène El Niño. Des efforts spécifiques sont actuellement entrepris pour émettre des prévisions climatiques saisonnières et d'une année à l'autre au moyen de divers canaux à travers les Services météorologiques nationaux. Le Programme mondial sur la recherche météorologique vise à élaborer des techniques plus efficaces et plus économiques de prévision de conditions météorologiques sévères et à en promouvoir l'application auprès des pays. Ses projets portent principalement sur les conditions météorologiques susceptibles de mettre en danger des vies humaines ou d'exercer des ravages sur le plan économique. Elles comprennent notamment les très fortes précipitations orographiques, les cyclones tropicaux s'abattant à l'intérieur des terres, le givrage des avions en vol, les tempêtes de sable et les fortes pluies tropicales entraînant des inondations.

36. Le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau appuie les Services d'hydrologie nationaux des États membres dans l'évaluation des risques naturels liés à l'eau ainsi qu'en matière de prévision, notamment des inondations et de la sécheresse. À cette fin, il est nécessaire de collecter et de traiter les données de base sur des aspects tels que les précipitations, le débit des cours d'eau, les niveaux d'eau en surface et des nappes phréatiques, outre la mise en place de systèmes de prévisions hydrologiques. À cet effet, l'OMM continue d'appuyer les échanges de technologies entre les pays. Elle collabore également avec d'autres organismes du système des Nations Unies ain-

si qu'avec des organisations non gouvernementales. L'OMM a notamment été désignée chef de file du Partenariat mondial pour l'eau, une nouvelle initiative portant sur toute une gamme d'activités de prévention des inondations qui incorporent aussi bien les aspects économiques et sociaux que les aspects géographiques et techniques. Cette initiative constitue un aspect essentiel de la gestion intégrée des ressources en eau. Un Groupe de parade aux situations d'urgence et de catastrophes a été créé au sein du secrétariat de l'OMM afin de lui permettre de réagir avec rapidité et efficacité face aux situations d'urgence et de catastrophes des États membres. Un des objectifs de ce groupe est d'appuyer la reconstruction des infrastructures météorologiques et hydrologiques dans les États membres suite à une catastrophe. Les besoins les plus urgents des SMHN sont déterminés par des visites sur place, selon que de besoin, tandis que les besoins à moyen et à long terme font l'objet de projets prioritaires qui bénéficient d'une aide coordonnée des membres du Partenariat.

37. L'Université des Nations Unies (UNU) a principalement déployé ses activités à l'appui de la réalisation des objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes dans les trois domaines suivants : premièrement, les aspects sociaux de la vulnérabilité urbaine qui a donné lieu à une initiative de l'UNU visant à élaborer et diffuser des méthodologies d'analyse de la vulnérabilité urbaine; deuxièmement, des activités portant sur l'information et les technologies relatives aux catastrophes, menées en partenariat avec l'International Centre for Disaster Mitigation Engineering (INCEDE) de l'Université de Tokyo et, troisièmement, l'alerte rapide améliorée relative aux catastrophes climatiques qui a toujours bénéficié d'une priorité élevée à l'UNU. Nombre d'initiatives lancées au fil des années pour traiter de ces problèmes mondiaux cruciaux ont réalisé des contributions importantes en instaurant des liens entre la communauté scientifique et le système des Nations Unies. La recherche sur le phénomène El Niño en constitue un exemple spécifique. Cette recherche a été menée comme projet conjoint de l'UNU, du PNUE, de l'OMM, du Centre national de recherches sur l'atmosphère de Boulder, Colorado, États-Unis, et du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Fondé sur les travaux d'équipes pluridisciplinaires dans 16 pays, ce projet de recherche a abouti à des résultats cruciaux permettant d'améliorer les mesures préventives en vue du retour d'El Niño et d'autres catastrophes

climatiques. À la suite du projet El Niño, l'ONU a créé le Programme des questions climatiques qui abordera un large éventail de thèmes, allant des aspects éthiques et de l'élaboration des politiques à l'impact des phénomènes climatiques. La création de programmes de cours sur les questions climatiques représentera une contribution importante à cette initiative en permettant de renforcer les capacités de prévention des catastrophes naturelles. En outre, l'ONU, en collaboration avec l'Université de Genève et l'École polytechnique fédérale de Lausanne, a offert des bourses en faveur d'étudiants postgradués de pays en développement pour suivre le cours international d'analyse et de gestion des risques géologiques. L'ONU participe également aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions de prévention des catastrophes en qualité de membre du Groupe de travail sur El Niño, La Niña, les variations et le changement climatique.

38. Le PNUE a mené diverses activités visant à réduire l'impact des catastrophes naturelles et autres désastres écologiques et technologiques dans le cadre des objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le programme de sensibilisation et de préparation aux accidents industriels au niveau local (APELL) du PNUE constitue un instrument de prévention et d'alerte rapide qui a contribué à accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation nécessaire aux situations d'urgence environnementales, à la prévention et à l'atténuation de leurs effets. Le PNUE a été particulièrement actif dans l'analyse des enseignements tirés de diverses catastrophes survenues entre 1999 et 2000 dans différents pays, au Mozambique, au Kenya, et notamment en Chine, où le PNUE a renforcé ses activités d'atténuation des effets des crues en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ainsi qu'au Venezuela où un projet conjoint avec le Gouvernement sur l'évaluation de la vulnérabilité et la cartographie des zones à risque a été mis en oeuvre. En vue de renforcer les capacités nationales et de promouvoir la coopération technique dans le domaine de l'atténuation des effets des crues au sein des pays de l'Asie du Sud, le PNUE et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont élaboré un projet conjoint « Mitigation, Management and Control of Floods in South Asia ». Deux réunions techniques réunissant des experts et des fonctionnaires du Bangladesh, de Chine, de l'Inde, du Népal et du Viet Nam ont été tenues en 2000. Suite aux catastrophes naturelles survenues au Venezuela, au Mozambique et au Kenya,

le PNUE y a envoyé des missions d'évaluation d'impact qui ont également formulé des recommandations sur les aspects de préparation et de prévention. De même, le PNUE a participé à une mission conjointe en Hongrie, Roumanie et Yougoslavie suite au déversement de cyanure qui a affecté ces pays. Le PNUE est membre de l'Équipe spéciale inter-institutions de prévention des catastrophes et préside le Groupe de travail sur l'alerte rapide.

39. La création de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a coïncidé avec le processus de restructuration du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Un élément crucial de cette restructuration a été la création du Programme de gestion des catastrophes ainsi que la mise en place d'une unité spéciale de gestion du risque et des catastrophes, destinée à faire face à la demande croissante des États membres en matière d'appui technique, d'instruments normatifs, de politiques et de capacités opérationnelles sur le terrain en matière de prévention des catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de relèvement dans le domaine des établissements humains. Les activités ayant trait aux catastrophes du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) portent principalement sur les éléments matériels et la gestion des bâtiments, des infrastructures et des services, la priorité étant donnée aux activités au niveau local. De ce fait, le Centre est devenu un partenaire actif de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, notamment en matière de gestion des terres et de gestion urbaine, d'évaluation d'impact et de renforcement des capacités. Des activités telles que la campagne pour l'administration des villes et les préparatifs pour la session spéciale de l'Assemblée générale consacrée à l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) offrent des occasions importantes de promotion de la prévention des catastrophes dans les zones urbaines et de renforcement de la collaboration avec les autorités locales.

40. Le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a augmenté ses activités dans le domaine des applications spatiales à la prévention des catastrophes. La troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique⁸ a recommandé notamment que soit appliqué, grâce à la coopération internationale, un système mondial intégré

d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de secours et de prévention, fondé sur l'observation de la terre, les communications et d'autres services de l'espace extra-atmosphérique. Le Bureau des affaires spatiales a également coopéré avec le Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'avec son Sous-Comité scientifique et technique, avec le secrétariat de la Stratégie de prévention des catastrophes, avec le Groupe d'appui à la gestion des catastrophes du Comité des satellites de télédétection et d'autres organismes en vue de réaliser les objectifs suivants : a) accroître la sensibilisation des gestionnaires et des décideurs concernés par la prévention des catastrophes des bénéfices potentiels et du bon rapport coût-efficacité offert par le recours aux technologies spatiales; b) déterminer les types d'information et de communication requis par la gestion de catastrophes spécifiques et la mesure dans laquelle les technologies spatiales peuvent y contribuer; c) développer un schéma d'action susceptible de déboucher rapidement sur des projets pilotes incorporant des instruments spatiaux pour en évaluer l'usage aux fins de gestion des catastrophes. À cet effet, le Bureau des affaires spatiales a organisé une série d'ateliers internationaux sur le recours à la technologie spatiale dans la prévention des catastrophes et sur la gestion des situations d'urgence susceptibles de donner lieu à des projets pilotes permettant ainsi aux institutions nationales concernées d'y incorporer des technologies spatiales et de les mettre au banc d'essai. Le premier atelier s'est tenu en novembre 2000 à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et a bénéficié d'une forte participation du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. En outre, le Bureau des affaires spatiales et ce dernier ont procédé à un échange de lettres officialisant leur coopération dans le domaine de l'application des utilisations de l'espace extra-atmosphérique dans le domaine de la prévention des catastrophes.

41. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a poursuivi ses activités de réduction des conséquences des catastrophes naturelles et autres désastres écologiques ou technologiques dans les Amériques et les Caraïbes. Dans les domaines de l'atténuation des effets des catastrophes et de la prévention, les activités suivantes ont été entreprises : a) en matière de renforcement des capacités institutionnelles, l'OPS a appuyé la création de programmes à cet effet au sein des ministères de la santé et a promu la coordination avec les autres secteurs concernés; et b) en matière de formation,

plusieurs centaines de cours et d'ateliers ont été organisés sur tous les aspects de la gestion des catastrophes, dont ont bénéficié des milliers de professionnels de la santé concernés. En outre, l'OPS encourage les universités dans toute la région à inclure la gestion des catastrophes dans leurs programmes de cours. L'élaboration et la diffusion de matériels didactiques ont constitué un élément clef du programme. Au cours de ces deux dernières décennies, des matériels techniques (publications, diapositives, programmes vidéos) ont été produits en grandes quantités. Les exemplaires imprimés sont distribués gratuitement aux institutions traitant de l'atténuation des conséquences des catastrophes dans les États membres; les copies électroniques sont également disponibles gratuitement sur Internet de façon à pouvoir être consultées dans le monde entier. L'OPS collabore avec les États membres au plus haut niveau en vue d'assurer que l'atténuation des effets des catastrophes devienne une partie intégrale des programmes nationaux de prévention des catastrophes. Bien que ces mesures ne soient pas à même d'arrêter les catastrophes naturelles, elles permettent toutefois d'en réduire l'impact. Lorsqu'une catastrophe survient, l'OPS collabore avec le pays affecté pour déterminer la nature et l'ampleur des besoins et des dégâts dans le secteur sanitaire, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. À cet égard, l'OPS enregistre et publie les enseignements les plus importants en vue d'améliorer à l'avenir la gestion des catastrophes. L'OPS a récemment signé un protocole d'accord avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes dans lequel les deux parties ont accepté de prendre diverses mesures pour renforcer la coopération dans des domaines prioritaires pour la région, tels que la publication des études, les enseignements tirés des projets communs, les examens interinstitutions et le renforcement du consortium régional multipartite composé de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, de l'OPS/OMS, du Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de Médecins sans frontières et de la Commission nationale du Costa Rica pour la prévention des catastrophes et la gestion des situations d'urgence. En outre l'OPS, en collaboration avec la Stratégie, travaille à la mise en oeuvre d'un plan de développement du Centre régional d'information sur les catastrophes naturelles pour l'Amérique latine et les Caraïbes sis à San José au Costa Rica. L'OPS en est le principal sou-

tion sur les plans technique, administratif et financier tandis que la Stratégie fournit un appui financier et de coordination, le Centre lui-même offrant les locaux nécessaires. L'OPS et la Stratégie sont convenus d'augmenter la disponibilité des informations sur les catastrophes, de favoriser les échanges et le travail en réseaux entre les pays et organisations de la région, grâce à l'appui fourni par le Centre, la Stratégie et l'OPS aux réseaux d'information nationaux et sous-régionaux, notamment le Caribbean Disaster Information Network.

42. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a continué de jouer un rôle important dans la prévention des catastrophes, en portant en particulier son attention sur l'impact socio-économique des catastrophes naturelles et autres risques associés. Dans ce contexte, la CEPALC a organisé une série d'évaluations sur l'impact de catastrophes naturelles dans la région, notamment les inondations et les glissements de terrain survenus au Venezuela en 1999, les tremblements de terre en Colombie (1999) et en El Salvador (2001) ainsi que les ouragans Georges et Mitch (1998) et Keith (2000). La CEPALC a également élaboré et diffusé sa méthodologie d'étude de l'impact des catastrophes naturelles dans ses publications en anglais et en espagnol ainsi que sous forme électronique sur Internet. Cette méthodologie fait l'objet d'une mise à jour pour y inclure une analyse d'impact sur l'environnement, une perspective d'égalité entre les sexes ainsi qu'une analyse macro-économique plus complète de l'impact des catastrophes et de leurs effets sur les plans de relèvement. La CEPALC procède également à l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité et de risques, en termes d'analyse scientifique et de mesure des phénomènes naturels et de leurs conséquences économiques et sociales. En outre, la Commission a mis en oeuvre par le biais de son bureau régional des programmes de formation à l'intention des petits États insulaires en développement qui sont exposés aux ouragans.

43. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a poursuivi ses efforts pour renforcer les capacités dans les pays en développement et pour introduire la prévention des catastrophes au sein du développement durable. Dans ce contexte, la CESAP a principalement porté son attention sur les catastrophes d'origine hydrique, en particulier les inondations, dans le cadre d'un large éventail d'activités. Ces dernières ont compris notamment

l'organisation de séminaires et de cours de formation sur la lutte contre les inondations et la maîtrise des crues, un examen régional des expériences faites en matière de gestion des catastrophes d'origine hydrique en Asie ainsi qu'un projet régional de renforcement des capacités de planification et de gestion axées sur la participation en matière de prévention des inondations et de préparation aux crues dans les bassins hydrographiques. En outre, la CESAP, en collaboration avec l'OMM, a consenti une assistance à la réalisation d'une enquête régionale dont les résultats ont permis de renforcer la coopération régionale dans le domaine de la prévision, de la prévention et de la planification. De même, la Commission a offert des services consultatifs au secrétariat de la Commission du Mékong pour l'élaboration d'une stratégie de maîtrise des crues et d'atténuation de leurs effets.

44. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est un organe autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies dont l'objectif est de renforcer l'efficacité de l'Organisation au moyen d'activités de formation et de recherche appropriées. L'UNITAR a fait preuve de son efficacité à fournir en temps voulu des services de formation et de recherche dans le domaine de l'élaboration des politiques et du développement institutionnel dans les secteurs de la gestion des produits chimiques et des déchets, du changement climatique, de la biodiversité, de l'érosion des sols, de la législation environnementale, des négociations relatives à l'environnement, de la reconstruction, des systèmes informatiques et des autorités locales. Certaines des activités récentes de l'UNITAR dans le contexte de la prévention des catastrophes ont compris notamment la création du International Training Centre for Local Actors (CIFAL). Plusieurs organismes des Nations Unies, des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des universités et le secteur privé coopèrent à ce centre international de formation des intervenants locaux. Ce dernier constitue un lieu de rencontre, de réunions et d'échanges d'expériences ouvert à la coopération internationale ainsi qu'à tous les acteurs du développement humain et social durable. L'UNITAR considère que les systèmes d'information géographique ainsi que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent des instruments essentiels pour la prévention des catastrophes. Pour cette raison, depuis 1986, l'UNITAR a organisé plus de 100 sessions de formation dans ce domaine. Entre 1999 et 2001, l'UNITAR a également mis en oeuvre différentes activités dans le cadre de la

prévention des catastrophes, notamment une douzaine de sessions de formation sur l'érosion des sols à l'intention des fonctionnaires africains; dix ateliers de formation pour les autorités locales au Liban et en Crimée; et, à Kinshasa ainsi que dans les pays du Caucase du Sud, des ateliers de sensibilisation des décideurs au rôle des systèmes informatiques dans la prévention des catastrophes. En outre, l'UNITAR est prêt à collaborer avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour mettre au point des programmes de formation à partir d'une étude conjointe des activités qui seront développées par le secrétariat de la Stratégie avec ses différents partenaires. À cet effet, l'UNITAR est disposé à établir au sein du CIFAL une composante importante de prévention des catastrophes à l'intention des autorités locales. Compte tenu de sa longue expérience dans le domaine, l'UNITAR est également prêt à lancer un programme de formation sur les systèmes informatiques dans la prévention des catastrophes. Ce programme de formation pourrait accorder une attention particulière à la création d'une base de données fondée sur l'harmonisation de la collecte, de l'analyse et du traitement des données requises, à l'élaboration de modèles spécifiques et de systèmes d'alerte rapide ainsi qu'au renforcement des capacités au niveau local.

45. L'Organisation internationale de la protection civile (OIPC) est active dans la promotion des activités en faveur de la prévention des catastrophes. En octobre 2000, elle a convoqué une conférence internationale qui a adopté la déclaration « Civil Defence for Sustainable Development ». Elle a également produit un répertoire international 2001 de la protection civile qui fournit des renseignements sur les accords institutionnels relatifs à la gestion des catastrophes et des situations d'urgence dans plus de 100 pays.

V. Arrangements institutionnels

46. Comme indiqué ci-dessus, l'Équipe spéciale interinstitutions et le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont été mis en place en tant que principaux mécanismes de mise en oeuvre de la Stratégie. Ces arrangements institutionnels, qui découlent de la résolution 54/219 de l'Assemblée générale, sont le pivot d'un vaste réseau général d'appui à la prévention des catastrophes qui repose sur la mobilisation des capacités des divers organismes des Nations Unies, de la communauté scienti-

fique, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des autres parties prenantes concernées par la Stratégie de prévention des catastrophes.

A. Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes

47. Conformément à la résolution 54/219 de l'Assemblée générale et aux recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/54/497) sur la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : arrangements consécutifs, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes a été mise en place au début de l'année 2001 en tant que principale instance du système des Nations Unies chargée de mettre au point des stratégies et des politiques de prévention des risques naturels; de mettre en évidence les lacunes des politiques et des programmes de prévention des catastrophes et de recommander des mesures correctives; de veiller à la complémentarité de l'action des institutions travaillant à prévenir les catastrophes; de donner des directives au Secrétariat; et de convoquer les réunions d'experts sur les questions liées à la prévention des catastrophes.

48. L'Équipe spéciale interinstitutions comprend huit représentants d'organisations et d'entités du système des Nations Unies, six représentants d'entités régionales et huit représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Il s'agit donc d'une coalition tripartite novatrice entre ces entités. La composition actuelle de l'Équipe spéciale interinstitutions, présidée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, figure dans l'annexe au présent rapport.

49. Depuis sa création, l'Équipe spéciale interinstitutions a tenu trois réunions – en avril et octobre 2000 et en mai 2001. Les débats de la première réunion ont surtout permis de préciser clairement quels étaient le mandat et les fonctions de l'Équipe spéciale interinstitutions et quelle était la nature des rapports de cette dernière avec le secrétariat de la Stratégie de prévention des catastrophes naturelles, tandis que ceux des réunions ultérieures ont été constructifs et ont permis de recenser un certain nombre de questions prioritaires en matière de prévention des catastrophes qui devraient être examinées par la communauté internationale. Dans l'accomplissement de ses fonctions, l'Équipe spéciale interinstitutions a créé quatre groupes de travail : le

Groupe de travail 1, dirigé par l'Organisation météorologique mondiale, traite des conditions climatiques et des catastrophes; le Groupe de travail 2, dirigé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), traite des questions relatives au système d'alerte avancée; le Groupe de travail 3, dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), traite des questions relatives au risque, à la vulnérabilité et à l'évaluation de l'impact. Le Groupe de travail 4, qui a été créé lors de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale, est dirigé par l'Observatoire mondial des incendies, sis à Freiburg, Allemagne, et traite des incendies des espaces naturels.

50. Il ressort de l'examen des activités des groupes de travail qu'il importe que les institutions chefs de file ne ménagent aucun effort pour faciliter les activités de démarrage – détermination des membres du groupe de travail, accord sur leur programme de travail respectif et décisions quant aux questions de fond à examiner. En outre, en raison de l'insuffisance des fonds, il est difficile d'organiser des réunions et notamment de financer la participation des membres des groupes de travail, notamment de représentants d'institutions établies dans les pays en développement et on se félicite qu'un donateur ait récemment indiqué qu'il envisageait de fournir des ressources à cette fin, ce qui devrait permettre d'améliorer le fonctionnement des groupes de travail.

51. Il importe par ailleurs de signaler que dans l'accomplissement de leurs tâches, ces groupes de travail ont noué divers types de relations de travail avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Ce secrétariat a mis en place un système d'interlocuteurs chargés d'appuyer les activités des groupes de travail. On reconnaît de plus en plus qu'il serait particulièrement utile que tous les groupes de travail resserrent leurs liens avec le secrétariat de la Stratégie et on redoublera donc d'efforts dans ce sens à l'avenir.

52. Pour ce qui est de la composition de l'Équipe spéciale interinstitutions, telle qu'établie au paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général (A/54/497), il a été convenu qu'elle serait renouvelée tous les deux ans, de façon à garantir à la fois la « continuité des travaux » et « la participation ininterrompue des grands secteurs stratégiques du système des Nations Unies concernés ». Un certain nombre d'organes et d'organismes clefs particulièrement actifs en matière de prévention des catastrophes n'ont pas pu devenir

membres de l'Équipe spéciale interinstitutions en raison de la décision initiale de limiter à huit le nombre des représentants des organes et organismes des Nations Unies, aussi a-t-on proposé que ce nombre passe à 14 au maximum de sorte que tous les « secteurs clefs » du système des Nations Unies soient représentés. En outre, d'autres organes et organismes des Nations Unies qui ne sont pas officiellement membres de l'Équipe spéciale interinstitutions mais souhaitent prendre part à ses réunions, continueront de pouvoir participer à ses travaux sur invitation. Par ailleurs, la règle du renouvellement tous les deux ans ne s'appliquera pas aux représentants désignés des organes et organismes des Nations Unies qui prennent part en tant que membres aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions, dans la mesure où ces organes et organismes des Nations Unies, à la différence des entités régionales, de la société civile et des organisations non gouvernementales, ont un mandat global en matière de prévention des catastrophes et sont donc tenus de prendre part, de façon continue, à la promotion des objectifs de la Stratégie. Il sera par conséquent nécessaire de modifier la méthode initiale de détermination de la composition de l'Équipe spéciale interinstitutions, qui prévoyait un renouvellement tous les deux ans de chaque membre quelle que soit leur catégorie. Le Comité administratif de coordination (CAC) continuera de désigner les organismes des Nations Unies appelés à prendre part aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions dans un souci d'élargir la représentation de ces institutions au sein de l'Équipe spéciale.

53. Toutefois, étant donné le grand nombre d'organisations régionales et de la société civile, à partir du 1er janvier 2002, la moitié des représentants de ces deux catégories d'organisations devrait être renouvelée tous les deux ans. Conformément à la procédure établie dans le rapport du Secrétaire général (A/54/497), le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires continuera de désigner les représentants des institutions régionales; il lui appartiendra par ailleurs de choisir les représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales, étant donné que le Comité scientifique et technique de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, auquel cette responsabilité incombait initialement, a cessé d'exister à la fin de la Décennie. En outre, le nombre maximal de représentants des organisations régionales sera porté à huit afin de faciliter la participation de ces entités aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions. Dans la désignation des orga-

nisations régionales appelées à prendre part aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions, on s'attachera tout particulièrement à celles qui ont été mises en place par les gouvernements, de sorte qu'elles représentent au moins la moitié des membres de l'Équipe spéciale représentant cette catégorie.

B. Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles

54. Conformément à la proposition qui figure au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général sur les recommandations concernant les arrangements institutionnels relatifs aux activités de prévention des catastrophes menées par les organismes des Nations Unies après la clôture de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles (A/54/136-E/1999/89) que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 54/219, le secrétariat interinstitutions a été effectivement créé le 1er janvier 2000 et chargé de s'acquitter des fonctions ci-après : centraliser, à l'intérieur du système des Nations Unies, la coordination des stratégies et des programmes de prévention des catastrophes naturelles et mettre en synergie les stratégies de prévention des catastrophes et les stratégies socioéconomiques et humanitaires; faciliter la mise au point par l'Équipe spéciale interinstitutions des politiques de prévention des catastrophes naturelles; promouvoir dans le monde entier les conceptions relatives à l'atténuation des effets des risques naturels, grâce à des campagnes de sensibilisation; faire office de centre international d'échanges s'occupant de la diffusion et de l'échange des informations et des connaissances relatives aux stratégies de prévention des catastrophes; et soutenir les mesures stratégiques et les activités de sensibilisation lancées par les comités nationaux dans le cadre de la prévention des catastrophes naturelles. Dans l'accomplissement de ces fonctions, le secrétariat a adopté une approche intersectorielle et interdisciplinaire, conscient du caractère multisectoriel des initiatives de prévention des catastrophes. Il a par ailleurs continué de s'attacher tout particulièrement aux approches régionales, bien qu'en raison de ses difficultés financières il n'ait pas été en mesure d'élargir sa portée à d'autres régions dans l'esprit des arrangements en vigueur avec l'Amérique latine et les Caraïbes. Le secrétariat a toutefois proposé de créer une antenne ré-

gionale en Afrique dans le cadre d'une institution déjà en place et dont le financement devrait être assuré par un donateur intéressé. On procède à la formulation de propositions analogues pour l'Asie et le Pacifique.

55. Comme le prévoit le rapport du Secrétaire général (A/54/497, annexe), le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui est dirigé par un directeur qui relève directement du Secrétaire général aux affaires humanitaires, compte 14 fonctionnaires permanents. Sous réserve de la disponibilité des fonds, on prévoit par ailleurs de recruter un petit nombre de fonctionnaires supplémentaires chargés d'initiatives précises. En outre, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a, à titre gracieux, détaché auprès du secrétariat un expert principal en météorologie. On a instamment prié d'autres organismes de suivre l'exemple de l'OMM en détachant des experts auprès du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles pour renforcer encore ses capacités techniques pour lui permettre de continuer de relever efficacement les défis de plus en plus complexes posés par les catastrophes et par ailleurs pour développer son caractère interinstitutionnel.

56. Il ressort de l'expérience acquise par le secrétariat au cours de sa première année de fonctionnement que ses effectifs actuels sont suffisants pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties. Il apparaît clairement qu'au cours de l'an 2000, qui a été une année de transition marquée par l'abandon des précédents arrangements de la Décennie internationale pour la prévention des catastrophes naturelles, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a dû faire face à un certain nombre d'importantes difficultés, notamment dans la mesure où il s'est efforcé de définir précisément ses rapports avec l'Équipe spéciale dans le contexte de leur mandat respectif. En outre, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes avait pour importante tâche de veiller à la mise au point conceptuelle de cette stratégie ainsi qu'à l'élaboration d'un cadre de programmation en facilitant l'application.

57. Les deuxième et troisième réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, respectivement organisées en octobre 2000 et en mai 2001, qui ont fait fond sur les rapports de collaboration tissés entre le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et les divers organes et organismes des Nations Unies ainsi que les

gouvernements et les autres membres intéressés par la prévention des catastrophes, se sont avérées extrêmement constructives et ont permis d'identifier un certain nombre de questions prioritaires qu'il conviendrait d'examiner pour rapidement progresser dans la réalisation des objectifs de la Stratégie.

58. Au paragraphe 28 de son rapport (A/54/497), le Secrétaire général avait notamment stipulé que le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes opérerait au cours de la période expérimentale initiale de deux ans « comme une structure souple et évolutive » et « ferait l'objet d'un examen régulier après sa première année d'activité ». Conformément à cette disposition et sur la base de l'examen des acquis d'expérience eu égard au fonctionnement du secrétariat de la Stratégie, le Secrétaire général recommande que ce secrétariat continue d'exercer ses fonctions en tant qu'instrument efficace permettant de faire face aux problèmes posés par l'incidence et l'ampleur croissantes des catastrophes, qui, comme indiqué ci-dessus, font peser une grave menace sur la planète.

59. Conformément au paragraphe 29 du rapport du Secrétaire général (A/54/497) et au paragraphe 6 de la résolution 54/219 de l'Assemblée générale, il a été convenu que le secrétariat de la Stratégie de prévention des catastrophes serait financé sur une base extrabudgétaire et que le précédent Fonds d'affection spéciale pour la Décennie serait rebaptisé Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et serait alimenté par le biais des contributions volontaires versées au titre des activités du secrétariat. Depuis sa création, ce fonds d'affectation spéciale a reçu un montant total de contributions s'élevant à 2,2 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2000-2001, montant versé par huit principaux donateurs à savoir : l'Afrique du Sud, le Canada, le Danemark, l'Italie, le Japon, la Norvège, la Suède et la Suisse. Plus récemment, le secrétariat a également reçu une contribution en provenance des Philippines. Toutefois, en dépit de ces généreuses contributions versées par ces donateurs, le financement du secrétariat de la Stratégie demeure insuffisant. Aussi les donateurs sont-ils instamment priés d'accroître leurs contributions au titre du secrétariat de la Stratégie, compte tenu en particulier du fait que les contributions versées par la communauté internationale au titre de la prévention des catastrophes demeurent relativement modestes.

VI. Conclusions et recommandations

60. L'analyse susmentionnée montre, d'une part, que les catastrophes continuent de poser de difficiles problèmes à la communauté internationale et, d'autre part, que tant l'Équipe spéciale interinstitutions que le secrétariat interorganisations, lesquels ont reçu l'appui de l'Assemblée générale dans la résolution 54/219, ont joué un rôle important en permettant à la communauté internationale de répondre efficacement à ces problèmes.

61. Compte tenu des résultats de l'examen, lequel a été mené à bien conformément aux dispositions des paragraphes 4 et 13 de la résolution susmentionnée, le Secrétaire général souhaite faire les recommandations ci-après.

A. Questions de fond

62. La communauté internationale devrait continuer à promouvoir à titre prioritaire la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en tant que programme commun permettant de faire face aux problèmes liés à la fréquence et à l'ampleur accrues des catastrophes.

63. Le cadre d'action établi par le secrétariat de la Stratégie internationale avec l'appui de l'Équipe spéciale interinstitutions devrait orienter les activités menées au titre de la Stratégie.

64. Les gouvernements devraient appuyer l'adoption de programmes nationaux ou la mise en place de mécanismes de coordination aux fins de prévenir les catastrophes.

65. Les donateurs devraient augmenter leurs contributions à l'appui des activités de prévention des catastrophes, aux fins de sauvegarder les vies humaines et d'éviter les pertes économiques désastreuses provoquées par la destruction des biens.

66. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale devraient lancer en 2002 le processus préparatoire de l'examen décennal consacré aux suites données aux décisions issues de la Conférence mondiale de Yokohama sur la prévention des catastrophes naturelles, en vue de disposer d'une évaluation approfondie des progrès accomplis en matière de prévention des catastrophes et de déterminer comment mieux mobiliser la communauté internationale autour de cet objectif.

B. Arrangements institutionnels

1. Équipe spéciale interinstitutions

67. L'Équipe spéciale interinstitutions devrait rester la principale instance pour la mise au point de politiques de prévention des catastrophes et continuer à s'acquitter des fonctions qui lui sont attribuées au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général (A/54/497).

68. La composition de l'Équipe spéciale devrait être revue pour accroître la représentation des organisations régionales et garantir la participation des organismes des Nations Unies clefs qui, de par leur action mondiale et le rôle actif qu'ils jouent dans la prévention des catastrophes, devraient être associés régulièrement aux travaux de l'Équipe spéciale. À cet effet, les organismes clefs qui participeront à l'Équipe spéciale devraient être désignés par le Comité administratif de coordination et leur nombre passer de huit à 14 au maximum. De même, le nombre des organisations régionales devrait être porté à huit. La moitié des membres représentant les institutions régionales et les organisations non gouvernementales devraient être renouvelés tous les deux ans, à compter de janvier 2002. Les participants appartenant à ces deux dernières catégories devraient être désignés par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à l'issue de consultations avec les gouvernements et un nombre représentatif d'organisations régionales, d'institutions de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

2. Secrétariat interorganisations

69. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes devrait être doté d'effectifs permanents et continuer à s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 25 du rapport du Secrétaire général (A/54/497).

70. Le secrétariat devrait continuer à fonctionner comme une entité distincte relevant directement du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

71. Le secrétariat devrait continuer à pouvoir compter sur les postes non permanents recensés à l'annexe au rapport du Secrétaire général (A/54/497), étant entendu que les effectifs pourraient évoluer selon la nature des problèmes à régler dans le cadre des activités de prévention des catastrophes.

72. Les organismes des Nations Unies devraient s'efforcer tout spécialement de mettre du personnel technique à disposition du secrétariat en vue de renforcer les capacités fonctionnelles de celui-ci.

73. Le secrétariat devrait continuer à amplifier ses activités au niveau régional afin de mieux faire connaître les enjeux de la prévention des catastrophes, en prêtant une attention particulière aux besoins de l'Afrique.

74. Le secrétariat devrait continuer à sensibiliser le public à la question de la prévention des catastrophes, notamment par des campagnes annuelles.

75. Le secrétariat devrait établir des rapports annuels, présentés à l'Assemblée générale par la voie appropriée, afin de rendre compte des progrès accomplis par le système des Nations Unies s'agissant des objectifs de la Stratégie.

76. Le secrétariat devrait en outre prendre l'initiative de réunir un groupe de contact officieux des missions permanentes à Genève afin d'établir un dialogue avec les gouvernements, dans un souci de mettre l'accent sur les réalisations pratiques en matière de prévention des catastrophes.

77. Il serait hautement souhaitable que les donateurs augmentent leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes afin de doter le secrétariat et ses activités d'un financement adapté.

C. Observations générales

78. Outre les rapports annuels qui devront être soumis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, le Secrétaire général a également l'intention de consacrer un rapport approfondi à l'application des recommandations figurant dans le présent document. Ledit rapport, qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social, permettra de déterminer quels changements devront éventuellement être apportés à la Stratégie, compte tenu des recommandations émanant du processus d'examen décennal de la conférence de Yokohama qu'il a été proposé d'établir.

Notes

- ¹ A/CONF.172/9; résolution 1, annexe I.
- ² Disponible à l'adresse : <<http://www.unisdr.org/unisdr/safer.htm>>, consulté le 11 mai 2001.
- ³ Disponible à l'adresse : <<http://www.unisdr.org/unisdr/forum/mandate.htm>>, consulté le 11 mai 2001.
- ⁴ Troisième projet disponible à l'adresse : <<http://www.unisdr.org/unisdr/framework.htm>>, consulté le 11 mai 2001.
- ⁵ Disponible sur <<http://www.unisdr.org/unisdr/forum/wmoconc.htm>>, consulté le 14 mai 2001.
- ⁶ Disponible à l'adresse : <<http://www.fao.org/docrep/x3550e/x3550e00.htm>>, consulté le 14 mai 2001.
- ⁷ Disponible à l'adresse : <<http://www.wfp.org/info/POLICY/Faad3/FAAD3-912ePDF>>, par. 89 à 93, consulté le 14 mai 2001.
- ⁸ Voir A/CONF.184/6, par. 1 b) ii), sect. I, résolution 1, chap. I.

Annexe

Membres de l'Équipe spéciale interinstitutions en 2000-2001

Président (de droit) Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires
Secrétaire (de droit) Directeur du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Union internationale des télécommunications
Organisation météorologique mondiale
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme alimentaire mondial
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)

Entités régionales

Conseil de l'Europe
Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes
Organisation de l'unité africaine
Organisation des États américains/Comité panaméricain de prévention des catastrophes naturelles
Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées
Conseil de la Communauté des États indépendants [Ministère de la Fédération de Russie chargé de la protection civile, des situations d'urgence et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles (EMERCOM)]

Représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales

Mme Maritta Koch-Weser
Ancienne Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources – Union mondiale pour la nature Gland (Suisse)

Mme Eva von Oelreich
Directrice du Département de la prévention des catastrophes
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse)

M. Robert Hamilton
Président du Comité de prévention des catastrophes
Conseil international des unions scientifiques
Paris (France)

Mme Yvonne Dutra Maisonnave
Directrice de la Direction nationale de la météorologie
Ministère de la défense
Montevideo (Uruguay)

M. Zadok Znaïdi
Directeur général de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC)
Genève (Suisse)

M. Burhani Nyenzi
Coordonnateur de projets
Centre de suivi de la sécheresse
Harare (Zimbabwe)

M. Gerhard Berz
Membre de la direction exécutive
Munich Reinsurance Company
Munich (Allemagne)

M. Toshiyasu Noda
Directeur chargé de la prévention des catastrophes
Cabinet ministériel
Gouvernement japonais
Tokyo (Japon)